Tous contribuables

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !

Le journal de Contribuables Associés

18 mars - mai 2021 – 2 €

Les textes surlignés sont des liens hypertextes.

Coup de gueule

Les frais des députés

Après l'augmentation, en octobre 2019, de la dotation d'hébergement mensuelle des députés de 900 à 1 200 euros, voici celle du plafond annuel de leur dotation matérielle. Cette enveloppe permet aux élus de couvrir une partie de leurs frais de mandat (téléphonie, taxis/VTC, affranchissement). Elle passe de 18 950 euros à 21 700 euros par an. Une décision qu'un certain nombre de députés, comme Marie-Christine Dalloz (Jura), jugent injustifiée. **A. C.**

Coup de cœur

Numéros surtaxés

Depuis le 1er janvier, certains numéros de téléphone pour joindre un service administratif ne sont plus surtaxés. Le législateur a interdit aux administrations et organismes chargés d'une mission de service public de recourir à un numéro payant pour permettre d'obtenir un renseignement, effectuer une démarche ou faire valoir ses droits. Attention, cette mesure s'applique aux administrations de l'État mais pas à celles des collectivités locales… **F. D.**

Sommaire

Brèves	2
Le Zoom	4
La vie de l'association	8
C'est vous qui le dites !	10
Le gaspillage	12

Édito

par Eudes Baufreton
Directeur de Contribuables Associés

Contribuables Associés, l'association qui vous défend !

Notre mission quotidienne : tout mettre en œuvre afin de vous défendre en tant que contribuable. Car l'État nous ponctionne toujours plus. Si des dépenses publiques sont utiles, d'autres ne le sont pas. Et il y a un juste milieu, dépassé depuis longtemps : l'État a voté en 2020 son 46e budget en déficit. Alors forcément, la situation exceptionnelle de la Covid, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Bruno Le Maire nous dit que les impôts n'augmenteront pas. Vous connaissez le dicton, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Aussi, depuis octobre 2020, de nouvelles taxes ont poussé. Taxes sur les complémentaires santé, les jouets, le poids des véhicules. Et je ne parle pas de la dette : chaque Français a désormais 40 000 € de dette publique sur la tête. Plus que les Grecs ! Pendant ce temps, l'État n'a mené aucune réforme : la bureaucratie nous coûte plus de 90 milliards € par an, les fraudes sociales s'élèvent à plus de 60 milliards € par an, les collectivités gaspillent toujours plus et les privilégiés de la République continuent à s'engraisser, telle Agnès Buzyn qui vient d'être nommée à l'OMS. Face à cela, Contribuables Associés vous alerte, vous informe, se mobilise pour mieux vous défendre. Nous sommes le dernier rempart. Soutenir Contribuables Associés, c'est un engagement citoyen.

« Il a osé le dire…

Si nous demandons tout à la puissance publique, il ne faut pas nous étonner qu'elle veuille nous régir.

Sylvain Tesson, écrivain.
RTL, le 24 novembre 2020.

Dette publique par habitant

à l'heure où nous publions

40 537 €

Brèves

Services publics

L'État vient de créer une nouvelle plateforme. Elle doit permettre aux usagers de signaler les dysfonctionnements de l'administration ou de pointer les formulaires et courriers incompréhensibles ou complexes. N'hésitez pas, il y a beaucoup à dire... L'adresse : **www.plus.transformation.gouv.fr/usager**

Sécu

Des entreprises coulent par milliers mais la Sécurité sociale se porte bien, merci pour elle : elle va recruter 10 000 personnes en 2021, dont 6 700 en CDI.

Bureaucratie sanitaire

Enflure juridique : le code de la santé publique compte 12 000 articles pour 1,6 million de mots. C'est plus que les codes des impôts ou du travail, qui ne sont pourtant pas des modèles de concision…

© Joséphine Brueder / Ville de Paris

En hausse

Pierre Casanova

Ce conseiller de Paris (MoDem) du V^e^ arrondissement de la capitale refuse de toucher ses indemnités versées par la Ville de 50 000 euros brut par an. Avocat de profession, il estime gagner suffisamment bien sa vie.

© Capture www.tahiti-infos.com

En baisse

Gaston Flosse

L'ancien président de la Polynésie française a été condamné à deux ans de prison avec sursis, 83 000 euros d'amende, et à cinq années d'inéligibilité pour détournement de fonds publics. Durant 20 ans, il a fait supporter aux administrés de sa commune les frais d'alimentation en eau de son domicile.

MAINTENANT OU JAMAIS

Dette publique : l'heure du choix

La crise de la Covid a fait grimper la dette de la France au plafond. Comme si notre pays avait besoin de ça… Après ce coup de massue sanitaire, il sera beaucoup plus difficile pour notre pays que pour d'autres de remonter la pente. Car la France n'a jamais profité des bonnes conjonctures pour assainir ses comptes. Conséquence, nous accumulons depuis plus de 40 ans un endettement devenu abyssal. Il a été longtemps de bon ton de railler les Grecs et leur impéritie. Mais aujourd'hui, 13 ans après la crise de 2008 et un passage forcé par toute une batterie de réformes (réduction du périmètre de l'État, réforme des retraites, privatisations, défonctionnarisation, etc.), ne voilà-t-il pas que la Grèce a aujourd'hui un montant de la dette publique par habitant inférieur à celui de la France ! Bientôt nous serons le pays le plus endetté d'Europe devant l'Italie. Et tout en ayant le triste privilège d'être, des pays riches, la contrée où l'on paie le plus d'impôts. La France parvient à se maintenir encore au-dessus de la ligne de flottaison car elle peut emprunter à des taux négatifs. Mais ceux-ci vont immanquablement remonter, ce n'est qu'une affaire de temps. Quand le dealer coupera le robinet de l'argent facile, la cure de sevrage fera mal, très mal au patient français. S'il ne veut pas mourir, il doit très vite se guérir de la gangrène bureaucratique et taxatrice. Nos élus doivent se libérer du démon clientéliste qui les possède et conduit à des politiques toujours plus dépensières. Afin que l'on puisse envisager enfin dans ce pays le vote d'un budget de l'État en équilibre et la mise en place d'un vaste plan de désendettement public.

Jean-Baptiste Leon

Appel au peuple

Le Livre noir des gaspillages 2021

Une route qui ne mène nulle part ? Une statue ignoble sur un rond-point ? Une subvention ahurissante ? Des dépenses somptuaires de vos élus ?... Signalez-nous les gaspillages d'argent public dont vous êtes les témoins ! Suite au grand succès de notre « Livre noir des gaspillages 2019 », nous préparons une nouvelle édition pour cette année. Vous êtes nos meilleurs informateurs sur le terrain. Envoyez-nous vos témoignages, photos, articles de presse sur les gaspillages qui ont lieu près de chez vous à contact@contribuables.org ou par courrier postal (*Contribuables Associés* 13, rue du Quatre-Septembre 75002 Paris – 01.42.21.16.24). Ce livre ne sera possible que grâce à vous !

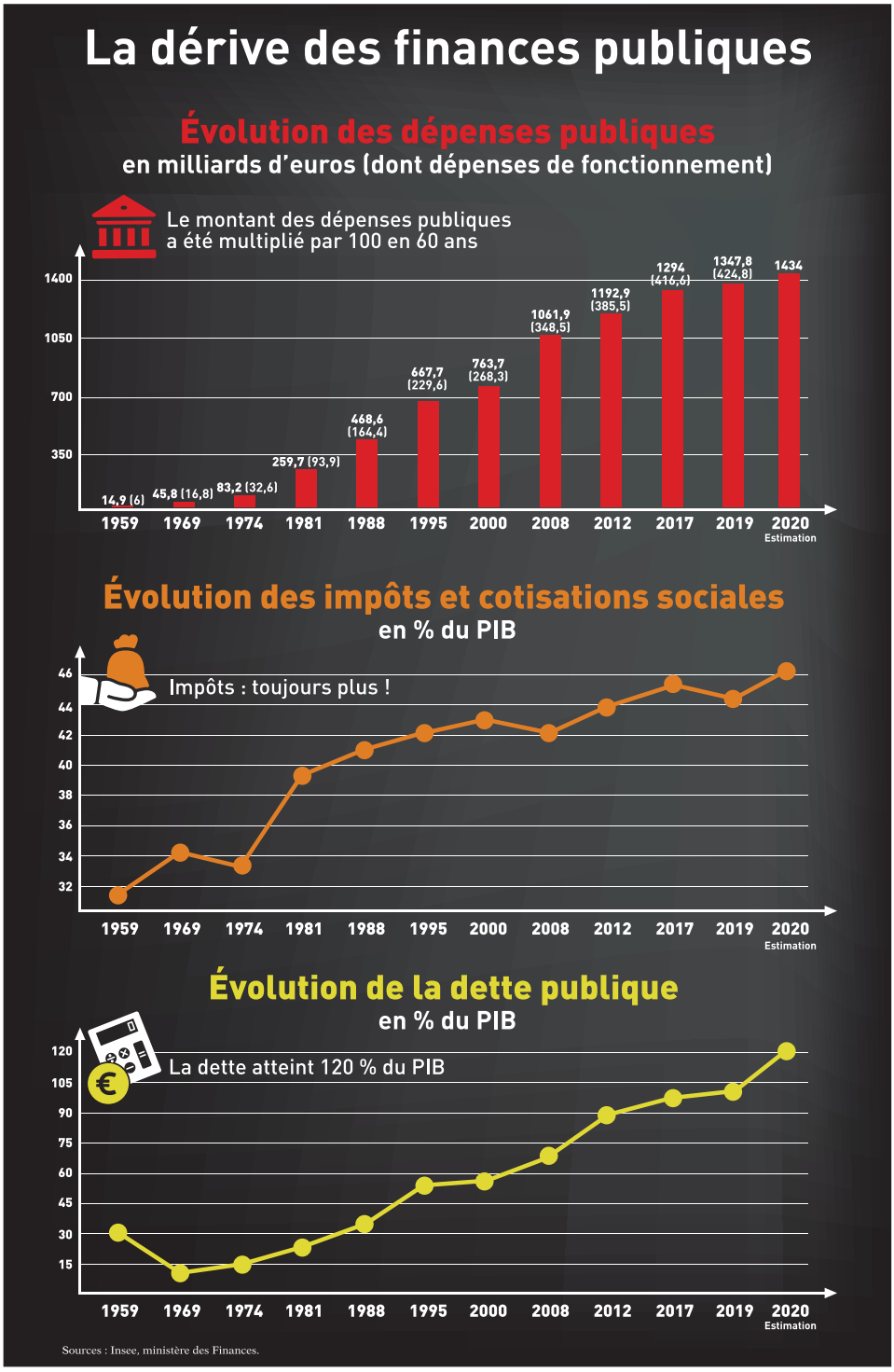

Ce qui doit changer !

Finances publiques : tous les compteurs sont au rouge écarlate. La France est passée de l'endettement au surendettement. Les conséquences en seront lourdes pour le contribuable. Le constat du rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale est sans appel : nous assistons à *« la pire dégradation de nos finances publiques depuis la Seconde Guerre mondiale »*. Le déficit de l'État est deux fois plus élevé qu'en 2019, pour atteindre 178 milliards d'euros. Ces dernières décennies ont vu l'essor de l'État-Providence et de ses administrations au détriment du secteur privé et de l'économie marchande. La redistribution sociale a augmenté considérablement tandis que l'État se détournait de son rôle véritable et réduisait la part d'argent public consacrée aux dépenses de Sécurité (Armée, police) ou de Justice.

La chronique fiscale

par Olivier Bertaux
Expert fiscal

La pause Covid ne profite pas à tous les contribuables…

© Contribuables Associés

L'épidémie de Covid et le confinement qui s'en est suivi ont permis à certains d'obtenir un répit pour le paiement de leurs dettes, impôts ou cotisations. Mais ils ne sont pas les seuls à en avoir profité. L'administration fiscale aussi. En effet, puisque tous les contrôles ont été suspendus de mars à août 2020, les délais de redressement l'ont également été. Autrement dit, un contribuable qui croyait obtenir la prescription au 31 décembre 2020, ne l'obtiendra en fait que le 14 juin 2020. Cela concerne notamment les revenus de 2017 dont l'imposition aurait dû être prescrite au 31 décembre 2020. Les contribuables qui ne sont pas sûrs d'avoir correctement déclaré leurs revenus 2017 doivent donc attendre encore un peu avant de pousser un soupir de soulagement. Tout champagne débouché à la Saint Sylvestre pour cette raison le fut donc de manière prématurée. Et prévenons les récidivistes que le réveillon 2021 ne sera pas non plus l'occasion de fêter la prescription fiscale. Car du fait de la mise en place du prélèvement à la source au 1er janvier 2019, il a été décidé à l'époque que le fisc aurait un an de plus pour contrôler les revenus 2018. Il n'y aura donc pas de prescription à fêter au 31 décembre 2021.
Par contre, les contribuables indélicats ou inconséquents auront deux fois plus de raisons de faire la fête le 31 décembre 2022 : à la fois pour leurs revenus 2018 et 2019.

© Patricia Churnillas / Shutterstock

Les contribuables plumés par des ordures

Racket. L'enlèvement des ordures ménagères coûte de plus en plus cher aux contribuables et la gestion défaillante de certaines mairies alourdit la facture…

Le ramassage des déchets coûte cher. Pour s'en persuader, il suffit de chercher le poste « TEOM » dans son avis de taxe foncière. Le montant médian s'est élevé, en 2018, à 174,6 euros par assujetti, selon un calcul du *Figaro*. La TEOM ? Il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Problème, le mode de calcul de la TEOM ne se base pas sur le volume de déchets produits, mais sur la valeur du bien du propriétaire. De fait, un célibataire vivant seul dans une maison de 200 m² peut avoir à payer plus qu'un foyer de quatre personnes vivant dans un appartement de 80 m². Un mode de calcul qui fait cependant des heureux du côté des collectivités locales. La TEOM a rapporté plus de six milliards d'euros en 2018, alors que dans certaines communes, le service tend à se réduire comme peau de chagrin. Toujours prompts à réclamer des aides, certains maires devraient commencer par revoir leur gestion. Car il arrive que la ponction locale confine au racket quand le produit de la « taxe poubelles » excède le coût du service. Partout en France, on recense des conflits autour du coût du traitement des ordures. À Lyon, les contribuables de l'association CANOL (*voir page 6*) demandent le remboursement de la TEOM. Si le tribunal administratif leur a donné raison, l'administration fiscale a fait appel de la décision. Depuis 2008, ce sont 435 millions de trop-perçu qui ont été ponctionnés aux contribuables lyonnais. À Nancy, UFC-Que Choisir a obtenu le remboursement des taxes versées en 2018. À Chalon-sur-Saône, l'association Cybercontribuable 71 a également déposé une action en reconnaissance de droits et attend un jugement similaire. Et même les écolos leur donnent raison : en 2020, les membres de la Convention Citoyenne pour le Climat ont fait le constat que *« seulement 10 % des recettes de la TEOM sont utilisées pour l'enlèvement des déchets des ménages »* et que celle-ci n'a guère d'effets positifs sur l'environnement…

Fabrice Durtal

Saleté à Paris : Anne Hidalgo préfère nettoyer Tunis et Port-au-Prince …

La ville de Paris est sale, très sale… Mais cela n'empêche pas la municipalité d'Anne Hidalgo de verser de l'argent pour le traitement des déchets à l'étranger. En 2019, 47 250 euros ont été accordés à la ville de Tunis dans le cadre de la *« formation d'agents pour la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères »*, 214 100 euros pour la *« collecte des déchets ménagers dans six villages du sud de l'Inde »*, et 30 225 euros pour *« la propreté et la gestion des déchets ménagers »* à Port-au-Prince (Haïti). Ces subventions ne profitent pas aux contribuables (qui les ont pourtant payées), alors que la Mairie de Paris ne remplit pas correctement cette mission pour les Parisiens. **A. C.**

Taxe poubelles : TEOM OU REOM ?

Le match. Pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers, les collectivités locales peuvent utiliser leurs ressources classiques (taxe foncière, taxe d'habitation…), instituer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), ou avoir recours à une redevance (REOM). Ce qui change la donne…

© Patricia Chumillas / Shutterstock

La première solution ne réclame évidemment pas d'explication particulière. Quant aux deux autres, elles obéissent à des règles propres et sont exclusives l'une de l'autre.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Il s'agit d'une taxe laissée à l'initiative des communes ou groupements de communes assurant la collecte des déchets ménagers. Son objet doit se limiter à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers et de certains autres déchets assimilés. Cela signifie que la commune doit calculer les dépenses auxquelles elle aura à faire face en la matière avant de voter le taux de la taxe dont le rendement ne doit pas dépasser le montant de ces dépenses, sous peine de rendre la taxe illégale. Toutefois, s'agissant d'une taxe, chaque contribuable doit la payer quelle que soit la quantité de déchets ménagers qu'il produit. Autrement dit, le montant total de taxe collectée ne doit pas dépasser le montant réel de la dépense mais chaque foyer doit acquitter sa taxe indépendamment de l'usage qu'il fait du service, notamment s'il n'habite pas la commune à l'année. Depuis quelques années, les communes peuvent toutefois instituer une part variable incitative qui sera assise sur la quantité, voire la nature des déchets à collecter. La commune peut aussi être divisée en zones de ramassages avec un taux de taxe propre pour chacune en fonction de l'importance du service rendu dans la zone. La taxe est assise, comme la taxe foncière, sur la valeur locative des immeubles bâtis, laquelle peut toutefois être plafonnée. Elle est ensuite recouvrée en même temps que la taxe foncière. Elle est donc à la charge des propriétaires même si ceux-ci peuvent la répercuter sur les locataires. Enfin, la taxe est instituée au profit des communes mais est prélevée par l'administration fiscale. Pour prix de son service et parce qu'il prend aussi en charge les dégrèvements, l'État majore donc la taxe de 8 % de frais de recouvrement. Ce qui est particulièrement élevé quand on sait qu'il ne prend que 1 % pour la taxe d'habitation ou 3 % pour la taxe foncière...

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

S'agissant d'une redevance et non plus d'une taxe, l'usager ne la doit que s'il utilise le service d'enlèvement des ordures ménagères. C'est donc la personne qui habite le logement qui en est redevable. Le principe est ici que chacun doit payer la prestation en fonction du bénéfice effectif qu'il en a retiré. La redevance est donc calculée selon l'importance du service rendu, notamment en termes de volume de déchets enlevés. Des tarifs différents sont toutefois possibles, à partir de règles de calcul variées. Ainsi, il peut être combiné une part fixe et une part proportionnelle. Il peut être décidé un forfait par foyer ou un montant par personne multiplié par le nombre de personnes habitant le foyer. La redevance due par un ménage ne correspond donc pas forcément à la réalité exacte du service rendu. Il existe d'ailleurs la REOM « classique » dont le montant ne varie pas en fonction de la quantité réelle de déchets produits par le foyer et la REOM « incitative » calculée réellement en fonction de la quantité de déchets produits par chaque foyer. La redevance n'étant pas une imposition en tant que telle, l'administration fiscale n'a rien à voir dans son calcul et son paiement. C'est donc la commune, ou le concessionnaire du service s'il y a eu délégation, qui décide des dates de facturation et de son règlement.

TEOM ou REOM ? Verdict

La REOM est donc plus juste et moins coûteuse mais se révèle difficile à gérer pour les communes, ce qui explique sans doute sa relative désaffection. En effet, si 97 % des communes ont mis en place l'un ou l'autre des modes spécifiques de financement de la collecte des déchets ménagers, c'est surtout la TEOM qui jouit de leurs faveurs. La taxe couvre en effet près de 70 % des communes et 90 % de la population et rapporte dix fois plus que la redevance, à savoir plus de six milliards d'euros, contre à peine 630 millions d'euros pour la redevance… **Olivier Bertaux**

© Rafyfane / Shutterstock

Le grand témoin

Action. À Lyon, l'association CANOL se bat pour le remboursement du trop-perçu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Interview de Michel Vergnaud, son vice-président.

➜ **Michel Vergnaud, pouvez-vous nous présenter CANOL ?**
Créée en 1999, apolitique, nous avons fêté nos 20 ans l'an dernier, forte de plus de 1 300 adhérents payants. Nous publions un bulletin cinq fois par an et envoyons des communiqués sur les questions importantes entre trois et cinq fois par mois. Ils sont diffusés à plus de 10 000 exemplaires. Nous couvrons toutes les collectivités du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes comprise et suivons particulièrement Région, Département, Métropole et Ville de Lyon. Tous leurs élus sont destinataires de nos envois.

➜ **Quels sont les grands axes de bataille de CANOL depuis 20 ans ?**
Nous suivons particulièrement les délibérations des grandes collectivités, analysons leurs budgets et comptes administratifs. Nous attirons l'attention sur tout ce qui nous paraît illégal ou de mauvaise gestion. Nous analysons deux fois par mandat les comptes de toutes les communes du Rhône et distribuons des notes : des mauvaises, des bonnes et même des diplômes de bonne gestion qui sont très appréciés. Nous publions nos analyses de la gestion de la Région, du Département et de la Métropole à la fin de chaque mandat.

➜ **Le tribunal administratif de Lyon a ordonné, fin octobre, le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) indûment perçue entre 2016 et 2018 par la Métropole de Lyon. Quels sont les tenants et aboutissants de cette affaire ?**
Depuis 2008, c'est 435 millions d'euros de trop qui ont été extorqués aux contribuables, les excédents atteignant certaines années 40 à 50 % du montant de la taxe (130 millions d'euros par an !). Nous demandons au tribunal administratif chaque année depuis 2011 l'annulation des taux votés… Ce que nous obtenons mais sans action correctrice de la Métropole, sauf en 2019 où ils ont baissé de 18 %... mais pas suffisamment à notre avis ! Ce n'est que depuis 2016 qu'une action de groupe est permise en France : c'est l'action en reconnaissance de droits, que nous avons utilisée pour ces trois années. Les 670 000 foyers de la Métropole de Lyon sont concernés. S'ils demandent tous le remboursement, il y en aura pour 387 millions d'euros !

Le site internet de CANOL – Contribuables Actifs du Lyonnais : **www.canol.fr**

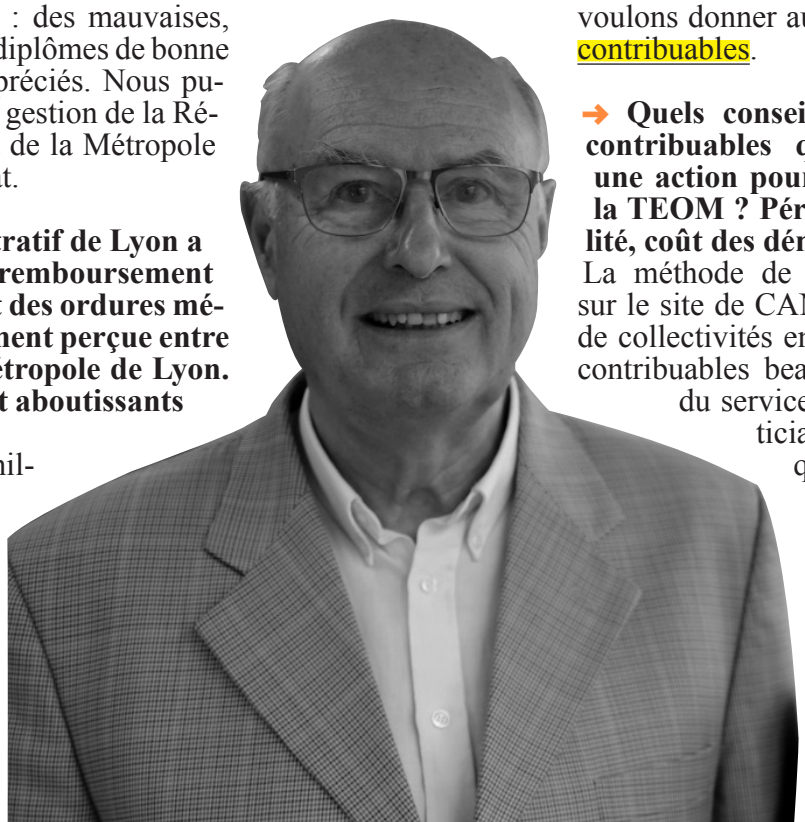

➜ **Mais le volet juridique n'est pas clos. L'administration fiscale fait appel de la décision du tribunal administratif. N'êtes-vous pas las de la longueur de toutes ces procédures ?**
Nous savons que c'est un travail de longue haleine et qu'avec l'État français il est très difficile de faire changer les choses. Mais si nous ne le faisons pas, personne ne le fera ! Et c'est un exemple que nous voulons donner aux autres associations de contribuables.

➜ **Quels conseils donneriez-vous aux contribuables qui voudraient lancer une action pour le remboursement de la TEOM ? Période concernée, formalité, coût des démarches, délais…**
La méthode de contestation est décrite sur le site de CANOL. Il y a des dizaines de collectivités en France qui exigent des contribuables beaucoup plus que le coût du service… et qui sont donc justiciables d'une telle action qui doit être collective. Le coût est fonction des tarifs de votre avocat ! S'il connaît le sujet, c'est plus rapide et c'est moins cher ! •

Propos recueillis par Jean-Baptiste Leon.

Contribuables Associés et Vous
Programme d'actions 2021

Contribuables « On Line ». Echangez en direct avec Eudes Baufreton, directeur de l'association, et notre équipe.

© Fizkes / Shutterstock

Vous avez été des dizaines de milliers à répondre à la consultation nationale de *Contribuables Associés*. Nous vous en remercions vivement. Il s'agissait de donner VOTRE avis sur les actions de notre association pour cette année 2021 qui s'avère cruciale pour notre pays. Vos réponses nous permettent de définir les objectifs pour 2021 et de concentrer nos ressources pour les utiliser aux mieux dans la guerre qui nous attend dans les mois à venir. C'est VOUS qui donnez l'impulsion et fixez les priorités de votre association.

Pour une période encore indéterminée, l'espace public et les grands rassemblements sont encore inaccessibles et désertés. Pendant ce temps, la dette s'envole, l'État distribue l'argent de nos impôts sans compter…

Nous devons réagir et vite, car c'est encore nous, nos enfants, et les générations à venir qui vont payer.

*Contribuables Associé*s met à profit ce temps de pause relationnel dans l'espace public pour échanger, avec vous en direct et en vidéo, sur les actions que nous allons mener face à cette politique de dépenses incontrôlées.

Venez échanger en direct avec Eudes Baufreton et l'équipe de *Contribuables Associés*. Un rendez-vous mensuel à partir du mois de mars sur la plateforme de visioconférence « Zoom ». Vous recevrez par mail le lien sur lequel il suffira de cliquer pour vous connecter et participer à la réunion. Vous pouvez néanmoins vous inscrire directement en envoyant un courriel à : contact@contribuables.org.

Pour plus de détails, suivez notre explication en vidéo sur notre site à cette adresse : **bit.ly/3q8HLJE**

Le « Top 10 » de vos priorités 2021

Vos priorités	Votre adhésion
1. Supprimer les droits de succession	**97 %**
2. Supprimer la TVA sur les taxes	**89 %**
3. Arrêter de mentir au Français sur l'hyper-dette de l'État	**83 %**
4. Réduire le train de vie des élus et des collectivités locales	**81 %**
5. Inscrire dans la Constitution la règle d'or interdisant au Parlement de voter un budget en déficit	**80 %**
6. Réduire drastiquement le nombre de normes administratives	**75 %**
7. Supprimer toute forme de subventions aux associations politisées	**74 %**
8. Stop aux radars	**73 %**
9. Stop aux éoliennes	**70 %**
10. Recentrer l'État sur ses missions régaliennes (Armée, police, justice, diplomatie)	**68 %**

Étude sur la dette

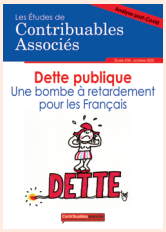

Commandez la nouvelle étude de Contribuables Associés « Dette publique. Une bombe à retardement pour les Français », au prix de 10 euros. Par téléphone au 01.42.21.16.24, par mail **contact@contribuables.org** ou par courrier adressé à Contribuables Associés 13, rue du Quatre-Septembre 75002 Paris. Chèque à l'ordre de Contribuables Associés.

Forces de l'ordre

Contribuables Associés a transmis aux 577 députés, mi-janvier 2021, **une question écrite à adresser au gouvernement**. Depuis de trop nombreuses années, pas une journée ne s'écoule dans notre pays sans que plusieurs policiers et gendarmes ne soient blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Les contribuables qui s'acquittent de leurs impôts, dans le strict respect des lois et règlements, ne peuvent comprendre qu'il soit ainsi porté atteinte à l'intégrité physique de **celles et ceux qui sont chargés de les protéger** et ce, le plus souvent, en toute impunité.
Par cette question écrite, il s'agit de connaître *« le nombre, année par année, depuis 2012, de policiers et de gendarmes blessés dans l'exercice de leurs fonctions, en précisant en particulier le nombre des infirmités définitives recensées et, d'autre part, le coût pour les finances publiques, de la prise en charge temporaire – arrêts de travail – ou définitive de ces blessures, en spécifiant celui des personnels pensionnés à vie »*.
Nous vous communiquerons le nom des députés qui ont posé la question, ainsi que la réponse du gouvernement, si du moins celui-ci daigne répondre…
bit.ly/3a7gzp8

La vie de l'association

Notre combat à l'Assemblée

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Il faut désendetter la France et vite !

© Assemblée nationale

Le gouvernement a installé, en décembre 2020, la « Commission sur l'avenir des finances publiques », présidée par Jean Arthuis, qui a pour mission de faire des propositions au gouvernement pour établir une trajectoire de finances publiques (État, Sécurité sociale et collectivités locales) post-crise Covid *« sur le moyen terme »*. À l'issue de ces travaux (mars 2021), il est primordial que le gouvernement prenne des mesures drastiques. Commissions et rapports se succèdent depuis 20 ans et la dette augmente inexorablement !
Il est désormais plus que temps d'agir. C'est pourquoi le député **Dino Cinieri**, en collaboration avec *Contribuables Associés*, a déposé, le 10 décembre dernier, une proposition de résolution (n° 3665) en ce sens.
Le député de la Loire invite le gouvernement à *« présenter au Parlement, avant le 30 juin 2021, un plan quinquennal de désendettement public »*.
La crise de la Covid-19 a plongé nos finances publiques dans le coma : un déficit de l'État de 178 milliards d'euros en 2020, une dette s'envolant à 120 % du PIB et un niveau de dépenses publiques – 65 % du PIB ! – jamais vu dans l'Histoire. En montant, la dette publique représente l'équivalent de 40 000 euros par Français. Des députés s'engagent pour une maîtrise de la dette de la France. Voir la liste des nombreux députés cosignataires de cette proposition de résolution sur notre site :
bit.ly/36jFXFE

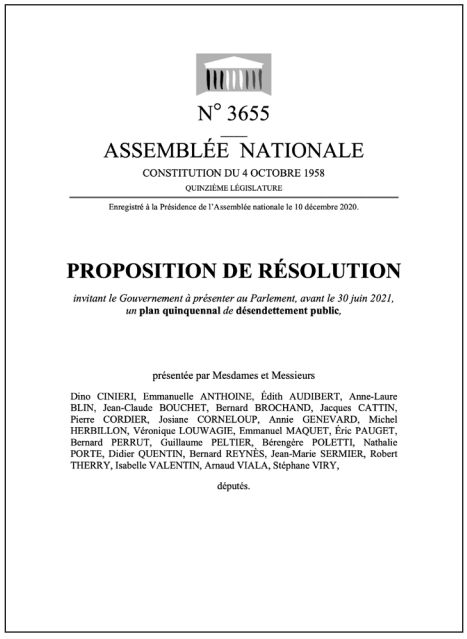

N° 3655

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 décembre 2020.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

invitant le Gouvernement à présenter au Parlement, avant le 30 juin 2021, un **plan quinquennal** *de* **désendettement public**,

présentée par Mesdames et Messieurs

Dino CINIERI, Emmanuelle ANTHOINE, Édith AUDIBERT, Anne-Laure BLIN, Jean-Claude BOUCHET, Bernard BROCHAND, Jacques CATTIN, Pierre CORDIER, Josiane CORNELOUP, Annie GENEVARD, Michel HERBILLON, Véronique LOUWAGIE, Emmanuel MAQUET, Éric PAUGET, Bernard PERRUT, Guillaume PELTIER, Bérengère POLETTI, Nathalie PORTE, Didier QUENTIN, Bernard REYNÈS, Jean-Marie SERMIER, Robert THERRY, Isabelle VALENTIN, Arnaud VIALA, Stéphane VIRY,

députés.

PROPOSITION DE LOI

Cabinets ministériels : pour un retour aux réalités…

© Assemblée nationale

Bravo à Valérie Beauvais, députée de la Marne. Celle-ci a déposé, le 14 décembre dernier, en collaboration avec *Contribuables Associés*, une proposition de loi. La crise du Covid-19 a, une nouvelle fois, mis en évidence aussi bien les effets pervers de la suradministration française que la souplesse des acteurs privés qui ont pu pallier un certain nombre de déficiences publiques. Adapter les règles aux réalités du terrain relève du simple bon sens. Mais encore faut-il que ceux qui sont chargés de les édicter connaissent ce terrain !
Cette proposition de loi vise à *« rendre obligatoire la présence au sein des cabinets ministériels d'au moins un quart de conseillers justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans une entreprise privée. »*
La liste des députés cosignataires :
bit.ly/2Z60Ujj

Ils parlent de nous

Médias. Contribuables Associés à la télé, à la radio et dans la presse.

Sud Radio
17 novembre 2020

« Chaque Français a 40 000 euros de dette publique sur le dos, bien plus que les Grecs. » Dans l'émission d'**André Bercoff**, Eudes Baufreton présente l'étude sur la dette de *Contribuables Associés*. Plus de 184 000 vues à ce jour.

LCI
31 décembre 2020

Dans l'émission de **Pascal Perri**, « Perriscope », Eudes Baufreton est intervenu sur le matraquage fiscal à l'occasion d'un tour d'horizon de la fiscalité française en 2020.

Mais aussi dans
Ouest-France, *Le Parisien*, Radio Totem, Breizh-Info, *La Voix du Nord*, Boursorama.com, *Lectures françaises*, Planet.fr, Economie Matin, Nordeclair.fr, Contrepoints, *Le Courrier Picard*, *Hebdo Bourse Plus*, *L'Est Républicain*, etc.

Depuis la mi-novembre,
Contribuables Associés a effectué **74 passages dans les médias** :
2 passages TV, **3** passages radio et **69** articles de presse.
Soit en moyenne 1,5 passage médias par jour.

Eudes Baufreton, Charles Gave, Jean-Baptiste Leon

Une nouvelle émission sur IDL TV

Depuis le mois de janvier, *Contribuables Associés* anime une émission mensuelle « Argent public : où passe le pognon ? » sur la chaîne YouTube de l'Institut des Libertés. C'est l'occasion pour *Contribuables Associés* de toucher un nouveau public. La première émission avec **Charles Gave**, président de l'Institut des Libertés, a fait plus de 130 000 vues sur YouTube à ce jour. L'émission du mois de février a eu pour thème la politique de la ville, avec pour invité Michel Aubouin, préfet et auteur de *« 40 ans dans les cités »* (Presses de la Cité).

Pour suivre l'émission :
www.youtube.com/c/InstitutdesLibertésIDL/videos.

Contribuables Associés sur les réseaux sociaux

Défendant les contribuables partout où ils se trouvent, *Contribuables Associés* est bien entendu présent sur les réseaux sociaux, plus particulièrement sur Facebook, Twitter et depuis peu sur Instagram. Cela nous permet de relayer nos campagnes, faire agir et réagir les Français, de les informer de nos actions et de nos publications.

Vous aussi, abonnez-vous, faites abonner vos proches à nos comptes sur les réseaux sociaux.

Le cri du cœur d'un restaurateur a fait 53 000 vues et 1 000 partages sur notre page Facebook.

Twitter
@contribuables

Facebook
facebook.com/contribuables.associes

Instagram
instagram.com/contribuables_associes

Contribuables Associés et vous

Merci à vous, chers membres de notre association. C'est grâce à votre indéfectible soutien que notre équipe peut se battre au quotidien pour la défense des contribuables.

Couleuvres

Je regrette que la politique menée actuellement par le président de la République ne ressemble en rien à la promesse faite par le candidat aux Marcheurs de la première heure de *« gouverner autrement »*. Le mammouth de la fonction publique a repris ses droits. Les actions des membres du gouvernement et les interventions médiatiques de leurs soutiens prouvent qu'ils ont adapté leur position pour nous faire avaler des couleuvres.

Françoise Vaulet, Creutzwald (57)

Retranchements

Chers combattants contre le gaspillage et le mensonge. Nous aurons du grain à moudre dans les prochains mois, je le crains, surtout si le Covid revient en force. Il faudra donc défendre l'épargne et les contribuables sans lesquels rien n'est possible. Et pousser dans leurs retranchements les gouvernants qui ne répondent jamais aux questions posées et ne savent pas compter. J'ai l'impression que Macron et Le Maire naviguent à vue...

Joëlle W., Versailles

Merci à M. Jean-Michel B.-B., et Regis M. de Déservillers (Doubs) pour nous avoir signalé les deux gaspillages locaux, à lire en page 12.

C'est vous qui le dites !

Hauts fonctionnaires

Dans l'un de vos récents courriers, vous nous proposiez comme lecture divertissante « Les Voraces » de Vincent Jauvert. Je l'ai apprécié à sa juste valeur, mais pour compléter mon information, j'ai dévoré « La Face cachée du Quai d'Orsay » et les « Intouchables de l'État ». Comment après ces découvertes, croyez-vous que l'on retournera à une classe dirigeante honnête ? À quand, non la fermeture, mais une réforme complète de l'ENA ? La suppression de tous ces privilèges injustifiés ? Né dans une famille assez pauvre, je ne suis parvenu à améliorer mon sort que par une formation autodidacte qui a duré toute ma vie. Plutôt que de tout rater pendant des années, j'aurais apprécié que mes parents puissent m'envoyer au collège après une sélection d'entrée en 6e. Je n'ai même pas eu ce plaisir-là. Tous ces nantis qui s'accordent des allers et retours entre le public et le privé ne lâcheront pas leurs privilèges auto-affectés, d'autant plus que l'on ne voit pas de proposition en ce sens du Président et de sa Cour. En ce qui nous concerne, mon épouse et moi-même nous classons dans la basse classe des Français moyens, mais relativement heureux. Mes réflexions vous paraîtront peut-être défaitistes. Il n'empêche qu'en se rattachant à une association comme Contribuables Associés, on peut espérer un jour une évolution de la situation.

Jacques P., Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or)

Forteresse administrative

M. Baufreton, j'attendais qu'un jour un chevalier blanc attaque cette confrérie des chefs et grands chefs de l'administration française que des millions de gens respectent par ignorance et stupidité. Vous m'avez choqué en attaquant notre président Macron, mais en vous lisant, je me disais qu'il n'y avait pas d'autre façon d'écrire pour attaquer cette forteresse. Le bon culot que vous avez est celui de soumettre la compétence de ces chefs d'administrations en les comparant avec ceux du privé, le coup est parfait à dire. Pour un employé comme moi, qui a travaillé dans le bâtiment, dans des bureaux d'études ou d'architecture, cela me parle. Entreprendre, c'est prendre des risques.

Pierre G., Saint-Martin-d'Hères (Isère)

Idiots ?

Les millions coulent à flot, alors que depuis des années il manque soi-disant de l'argent dans les caisses. Nous aurions donc été pris pour des idiots ?

Manou N.-D. sur notre page Facebook

Le gaspillage

Le lauréat du n°17

Nos lecteurs ont voté pour

1. Le Grand débat national → **42 %**
2. Le téléphérique urbain d'Orléans → **33 %**
3. Les urinoirs de Paris → **25 %**

Pour écrire à la rédaction :
***Tous contribuables* 13 rue du Quatre-Septembre 75002 Paris**
contact@contribuables.org

Incapables

Il faudrait pouvoir dénoncer haut et fort l'impéritie de tous nos « gouvernants » depuis plus de 50 ans. Ils n'ont su qu'endetter plusieurs générations de Français résignés. Ils se succèdent, tout aussi incapables de mettre un terme à la course à la catastrophe. **André Joly, Soisy-sous-Montmorency (Val-d'Oise)**

Radicaux ?

Je trouve que vous avez, sur certains sujets, des positions extrêmes, voir extrémistes ! Parce qu'elles sont absolutistes (dans l'absolu, on peut vous donner raison) et non réalistes (systématisme qui refuse de prendre en compte certaines réalités, situations ou cas particuliers). Votre discours, également, frise parfois un radicalisme outrancier que je désapprouve. Je vous suis néanmoins reconnaissant de votre action. **Jean-Pierre C., Nîmes**

Notre réponse : *Cher membre de Contribuables Associés, nous sommes des militants. Dans le combat que nous menons pour les contribuables français, et face aux difficultés toujours plus terribles que rencontre notre pays, nous ne pouvons pas nous permettre d'être des mous. Notre radicalité – au sens étymologique du terme, nous nous attaquons aux racines du mal – est tout sauf un radicalisme obtus, dénué de bon sens. Nous vous sommes reconnaissants de soutenir notre association malgré les réserves que vous exprimez ici.*

Tous contribuables
Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !
Le journal de Contribuables Associés

Trimestriel d'informations générales
n°18 Mars – Mai 2021
Éditeur : Contribuables Associés
Association Loi 1901 – JO du 7 mars 1990
Siège social : 13 rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris. Tél : 01.42.21.16.24
www.touscontribuables.org
contact@contribuables.org
Directeur de la publication :
Alexandre Pesey
Directeur de la rédaction :
Eudes Baufreton
Rédacteur en chef : Jean-Baptiste Leon

Ont collaboré à ce numéro :
Olivier Bertaux, Alexis Constant, Fabrice Durtal.
Conception graphique :
guillaume@cyclope.net
Imprimeur : CENTR'IMPRIM
rue Denis-Papin ZI La Molière
BP 16 36101 Issoudun Cedex
Abonnement : 1 an, 4 numéros : 8 €
Dépôt légal : 1er trimestre 2021
ISSN 1297-1867 – CPPAP 1223 G 93254
Tirage : 60 000 exemplaires
Ce numéro a été bouclé le 11 février 2021.

Bulletin d'abonnement TC2103A001

❑ Oui, je m'abonne à *Tous contribuables*
pour 1 an, 4 numéros au prix de 8 €

M. Mme. Mlle. – Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
_____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse e-mail : _____

❑ J'ajoute un don pour vous aider à informer et mobiliser un maximum de Français avec *Tous contribuables*

J'envoie un chèque à l'ordre de *Contribuables Associés* d'un montant de : ..... €
Contribuables Associés, 13 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent, en vous adressant à Contribuables Associés – 13 rue du Quatre-Septembre 75002 Paris. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à d'autres organismes à but non lucratif et entreprises privées dans le cadre de leur propre campagne de prospection, cochez cette case ❑.

« L'embauche massive dans les couches administratives permet de diminuer artificiellement le chômage et de cacher une triste réalité. »
Julien L. C.

Ne lâchez rien !

J'ai 82 ans mais croyez-moi je vous souhaite beaucoup de courage – vous en avez besoin. Surtout ne lâchez rien. Vous y arriverez. Dommage que tout le monde ne vous suive pas. Demandez un rendez-vous au Président et faites-lui comprendre tout ce que vous nous dites.

Maud C., Barcarès (Pyrénées-Orientales)

Inadmissible !

En parlant avec ma pharmacienne qui revenait de vacances dans les Alpes, j'ai appris que nombre de Suisses venaient faire des tests PCR en France parce que c'est gratuit. Quand je lui ai dit que sans Carte vitale, c'était impossible, elle m'a détrompée. On imagine le nombre de frontaliers qui procèdent ainsi... Avec la Sécu ou l'État, il faut bien que quelqu'un paie au final, donc ça retombe sur nous, les contribuables, et c'est inadmissible !

Anne B. (Hauts-de-Seine)

Télétravail

Paradoxal ? Depuis la crise Covid, les administrations, quelles qu'elles soient, sont hostiles au télétravail pour leurs agents. Alors que celui-ci est imposé dans le privé par cette même administration…

Thierry Gros, Paris

Le gaspillage

Quel gaspillage vous paraît le plus insupportable ? Donnez-nous votre avis !

Votre bulletin de vote est joint à votre bulletin de soutien et de parrainage.

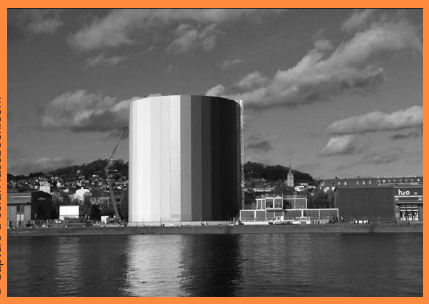

© Capture d'écran facebook.com

16 millions d'euros

Le Bidon bleu de Rouen

C'est un cylindre métallique de 35 mètres de hauteur pour 34 mètres de diamètre posé en bord de Seine. Il expose les œuvres géantes de l'artiste allemand Yadegar Asisi. Baptisé Panorama XXL, les Rouennais l'ont surnommé le « Bidon bleu ». Il tient aussi du tonneau des Danaïdes, tant il a coûté cher. Voulue par Laurent Fabius, la galerie-musée a ouvert en décembre 2014, mais cessera ces activités en octobre de cette année pour être ensuite démolie. Construit pour 9 millions d'euros, ce pot de yaourt géant aura coûté, selon *Paris Normandie*, 16 millions d'euros au total à la Métropole de Rouen, sans qu'il ne soit jamais rentable en termes de billetterie. Pour compenser, la collectivité devait rallonger chaque année sa subvention. **F. D.**

© Selinofoto / Shutterstock

82 millions d'euros

L'agence anti-piratage Hadopi

La Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) est une autorité publique indépendante créée en 2009. Elle a notamment pour mission de lutter contre les téléchargements illégaux sur internet. Mais on ne peut pas dire qu'elle soit très efficace… Depuis 2011, le montant total des amendes prononcées est de 87 000 euros. À comparer avec les frais de fonctionnement (47 agents en 2019) de la structure : 82 millions d'euros de subventions perçus entre 2009 et 2019… Soit 943 euros de dépenses pour un euro empoché grâce aux amendes infligées aux pirates. Il est prévu que la Hadopi fusionne bientôt avec le CSA pour constituer un nouveau « *gendarme des contenus* », l'Arcom. **A. C.**

© sylv1rob1 / Shutterstock

1,014 million d'euros

La caserne des pompiers du Doubs

Inaugurée en grande pompe en 2012, la caserne des sapeurs-pompiers de Fesches-le-Châtel (Doubs) avait fière allure. Mais elle n'a été occupée que trois ans et demi, avant que les pompiers ne soient obligés de partir, la mort dans l'âme, en 2016. Le motif ? La révision – contestée par certains – du schéma départemental des secours. L'état-major des pompiers devait y déménager, au final, il ne viendra pas. Du coup, le bâtiment a été mis en vente mais ne trouve pas preneur. Les lieux ont néanmoins de nouveaux occupants : le parking de la caserne est squatté par les gens du voyage. Vide depuis cinq ans, ce bâtiment neuf de 450 m², financé à 62 % par l'Agglomération de Montbéliard, continue de coûter de l'argent… **J.-B. L.**

Chaque gaspillage d'argent public est une insulte faite aux contribuables. Participez à cette rubrique en nous faisant part d'une dépense scandaleuse.
Courriel : contact@contribuables.org